
ICANN85 Mumbai | Forum de la communauté – Séance de renforcement des capacités du GAC (1 sur 2)
Samedi 7 mars 2026 – 15h00 à 16h00 IST

MODÉRATEUR

Bonjour et bienvenue à cette séance du GAC sur les prochaines sessions le 7 mars à 15 h, heure locale. Veuillez noter que cette séance est enregistrée et est régie par les normes de comportement attendues de l'ICANN, ainsi que le code de conduite des participants de l'ICANN et la politique anti-harcèlement de l'ICANN. Lors de cette séance, les questions et les commentaires ne seront lus à haute voix que s'ils sont soumis dans le chat dans le bon format. L'interprétation pour cette séance sera assurée dans les six langues des Nations Unies et le portugais. Si vous souhaitez prendre la parole lors de cette séance, veuillez lever la main sur Zoom. Veuillez vous rappeler de donner votre nom ainsi que la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Veuillez parler à un rythme raisonnable pour permettre l'interprétation précise de vos propos. Je vais désormais passer la parole à Ying Tseng et Karel Douglas. Merci.

KAREL DOUGLAS

Bonjour à tout le monde. Bonjour à tout le monde. Bienvenue! Je suis vice-président du groupe de travail sur les groupes sous-représentés. Je suis dans la salle, pardon. C'est un exercice très important. Aujourd'hui, l'objectif est de vous présenter ce qui se

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

pas. Nous sommes dans la deuxième série des nouveaux gTLD et des candidatures sur les nouveaux gTLD. Donc, comme d'habitude, nous avons des orateurs absolument formidables qui ont pour objectif de vous mettre à jour sur la situation actuelle.

Je ne vais pas les présenter et je vais laisser la parole à Ken-Ying pour faire cela. L'objectif, c'est que ce processus soit le plus interactif possible. Nous espérons qu'il y aura des possibilités de questions à la fin de cette séance. Donc, si vous avez des inquiétudes, si vous avez encore des questions, nous vous laisserons la parole. Je donne la parole à Ken-Ying qui fera donc les présentations.

KEN-YING TSENG

Merci beaucoup, Karel. Je suis de Taipei en Chine et je suis l'une des personnes responsables de cette nouvelle série. Je suis ravie d'être ici avec vous dans cette session de renforcement des capacités. À ma gauche, nous avons Jared, Lars et Kristy, qui vous présenteront donc les candidatures pour cette nouvelle session et pour tous les nouveaux membres du GAC ici présents aujourd'hui, vous pourrez peut-être vous présenter.

Pour cette première section, nous allons vous présenter le calendrier des candidatures et un aperçu des informations disponibles de manière publique, ainsi qu'un aperçu des différentes candidatures déjà présentes. Nous vous présenterons également les actions que les membres du GAC peuvent mener lors de cette série de candidatures. Et enfin, nous vous présenterons les

ressources disponibles pour la communauté du GAC. Comme Karel l'a dit, nous espérons avoir du temps pour des questions, des questions-réponses et je donne désormais la parole à Kristy Buckley.

KRISTY BUCKLEY

Merci beaucoup. Merci de me donner la parole et de m'avoir invitée ici aujourd'hui. Peut-être qu'avant de passer à la présentation, on peut peut-être se présenter nous-mêmes. Alors, je m'appelle Kristy Buckley. Je suis la directrice du nouveau programme sur les gTLD. Vous me reconnaissez peut-être parce que je suis également la directrice du programme de soutien aux candidats, qui est donc un sujet de discussion depuis des années au sein du GAC.

Je suis également en charge du groupe de travail sur la préparation pour la nouvelle série de gTLD, qui se concentre sur les aspects humains du changement. Donc préparer les candidats, les membres de la communauté, les fournisseurs ou les membres du personnel pour les nouveaux rôles qui leur seront impartis lors de cette nouvelle série. Donc, que ce soit des formations, le développement du contenu ou le développement de ressources pour aider nos différents publics à cette nouvelle série, je donne la parole à Lars, puis à Jared pour la présentation.

LARS HOFFMANN

Merci beaucoup, Kristy. Merci Ken-Ying. Je suis Lars Hoffman. Je suis le vice-directeur de la nouvelle série des gTLD. Je vous parlerai

aujourd'hui des premières étapes pour les candidats et je donne la parole à Jared.

JARED ERWIN

Je suis Jared Erwin. Bonjour à tout le monde. Je suis Jared Erwin. Je travaille avec Lars sur ce programme et j'ai travaillé sur le guide de soutien aux candidats que j'ai développé avec l'IRT. Et c'est un des sujets dont nous allons parler aujourd'hui. Comment mettre en œuvre tous ces sujets? Mais je rends la parole à Kristy Buckley.

KRISTY BUCKLEY

Merci Jared. Nous passons à la prochaine diapositive, s'il vous plaît. N'hésitez pas si vous avez des questions, des commentaires, vous pouvez m'interrompre pour rendre la séance plus interactive. Je sais qu'il y a des questions pour savoir si on peut vous donner le micro. Alors moi, j'ai un petit peu trop de jet-lag pour garantir cela. Mais notre objectif, c'est vraiment que cette séance soit le plus interactive possible. Donc si vous avez des questions, levez la main, n'hésitez pas.

Alors aujourd'hui, nous allons donc voir le contenu du guide de candidature pour le GAC. Nous reconnaissons que le GAC a un rôle unique et des opportunités uniques également en ce qui concerne les candidatures pour la nouvelle série de gTLD 2026. Le rôle de l'ICANN est de soutenir la préparation pour le GAC, ainsi que pour les candidats et les membres du personnel, comme je vous l'ai dit dans mon introduction.

Ce qui est disponible sur le site web du GAC, je vous mettrai le lien. Et donc ce guide a été créé pour le GAC pour garantir une compréhension des contributions de la communauté, ainsi que le calendrier et les actions pertinentes pour le GAC, ainsi que les procédures ou les actions disponibles au niveau du GAC. Prochaine diapositive, s'il vous plaît. Voilà donc l'ordre du jour de ce manuel. L'objectif aujourd'hui, c'était de vous présenter donc ce manuel pour Le GAC.

Et la deuxième session de renforcement des capacités permettra aux membres du GAC de le lire, de l'utiliser pour les ateliers. Je sais que nous avons eu quelques petits problèmes de décalage des sessions. Donc nous avons changé d'objectif et nous parlerons désormais du RSP lors de la prochaine session.

Mais nous vous encourageons quand même à feuilleter ce manuel. Nous essaierons de vous permettre de l'utiliser comme ressource pour pouvoir avoir différentes conversations sur ce sujet. Aujourd'hui, nous allons mettre l'accent sur le calendrier de candidature. Je sais que c'est un sujet très intéressant pour les membres du GAC, et donc Lars prendra la parole sur ce sujet. Nous nous concentrerons également sur les informations disponibles de manière publique, pour que le GAC comprenne ce qui sera partagé. Et Jared parlera des différents types de candidatures, que ce soit les noms de domaines géographiques, les gTLD.

Nous vous fournirons un aperçu des actions des membres du GAC qui sont disponibles, que ce soit de manière individuelle ou de

manière collective. En ce qui concerne ces candidatures, nous avons des ressources qui sont disponibles pour vous soutenir et nous vous en parlerons. Nous vous les présenterons à la fin de cette présentation également. Je vais donner la parole maintenant à Lars Hoffman qui va nous présenter le calendrier.

LARS HOFFMANN

Merci Kristy. Vous avez donc la diapositive avec le calendrier qui commence donc en avril cette année jusqu'à juin 2027, donc de l'année prochaine. Cela vous donne un aperçu des étapes et nous avons souligné les étapes les plus importantes pour le GAC. Donc, je vais vous présenter cela étape par étape. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à lever la main, à m'interrompre et à poser votre question directement. Nous sommes ravis de faire cela, mais si vous préférez poser vos questions à la fin de ma présentation, c'est également possible.

Alors le prochain jalon, comme vous le savez, c'est le 30 avril de cette année. Donc, le 30 avril 2026, nous avons prévu d'ouvrir le système de candidature à cette date et nous permettrons aux candidats de remplir ou de commencer à remplir leur candidature. La période de candidature sera de 15 semaines, 104 jours. Et cela nous amène donc à une clôture de cette période le 12 août 2026. Il n'y a pas d'avantage à soumettre sa candidature plus tôt que tard. Personne ne sera avantagé en fonction de la date à laquelle ils envoient leur candidature, mais nous encourageons les candidats à postuler le plus tôt possible. L'une des raisons pour cela, c'est que

les paiements seront nécessaires sept jours après la réception de la facture. Donc, si vous êtes plus proche du 12 août, vous aurez donc moins de temps pour payer. Et comme vous le savez, les transferts internationaux sont parfois assez longs. Nous sommes conscients de cela, donc nous voulons garantir la possibilité aux candidats de clôturer leur candidature.

Une fois que cette période de candidature sera clôturée, nous aurons donc une période de vérification, en particulier de vérification de contexte. Donc, que ce soit le paiement ou les vérifications des candidatures, nous aurons donc cette période entre le 12 août et la mi-octobre à peu près. Ce sera la journée de révélation des candidats, le jour du dévoilement, qui aura lieu donc en octobre. Nous pensons avoir besoin de 8 à 9 semaines pour que cette période administrative puisse avoir lieu. Comme vous le savez, cette période dépendra du nombre de candidatures qui sera reçu. Nous attendons plus de 2 000 candidatures. Cela aura un impact sur cette date.

Donc, si nous en avons beaucoup plus, nous aurons sans doute besoin de plus de temps. Et à l'inverse, si nous en avons moins, nous pourrions révéler cette liste plus tôt. Nous estimons en tout cas 2 000 candidatures, c'est à peu près le même chiffre qu'en 2012. Donc, si c'est le cas, nous pourrions présenter ce dévoilement mi-octobre.

Alors qu'est-ce qui se passe à ce moment-là? Pour celles et ceux qui ne savent pas ou qui ont déjà oublié depuis la dernière réunion de

l'ICANN à ce moment-là, toutes les informations publiques des candidats seront publiées. Cela veut dire que le monde entier pourra voir non seulement les chaînes qui font l'objet de candidatures, mais également qui sont les candidats derrière ces chaînes. Quel est l'objectif de cette chaîne? Quelles sont les questions auxquelles elles ont dû répondre lors du processus de candidature? Donc, tout cela sera révélé lors du jour du dévoilement. Si vous voulez, il y a des questions. Toutes les questions sont listées, sont présentées dans le guide de candidature. Donc, si vous souhaitez vous vous préparez à cela, vous pouvez le faire en vous référant à cela.

Et puis, vous le voyez ici en dessous. Entre octobre et novembre, donc en dessous de la ligne orange-rouge, vous avez en fait 14 jours pour que les candidats puissent, s'ils le souhaitent, remplacer leur chaîne par une chaîne de remplacement s'ils sont éligibles à suivre cette procédure. Donc, c'est la période de remplacement de chaîne. Donc je vous rappelle que les candidats auront la possibilité, sans frais supplémentaires, de soumettre une chaîne de remplacement par rapport à la chaîne qu'ils avaient demandé. Par exemple, si vous avez demandé une chaîne, .exemple, et que vous avez posé une candidature en ce sens, vous pouvez encore poser une candidature pour .exemple2.

Et le jour du dévoilement, vous verrez en fait la liste de toutes les chaînes demandées. Et si vous pensez qu'il peut y avoir conflit avec la chaîne .exemple et dans ce cas, il y en aura puisque quelqu'un d'autre a demandé en fait la chaîne .exemple. Eh bien, vous aurez

la possibilité de soumettre un changement de chaîne et d'effectivement demander le remplacement de votre chaîne. Une petite seconde, Tracy, et puis je vous donne la parole. Alors ce concept de chaîne de remplacement, en fait, est l'aboutissement d'un avis du GAC pour réduire justement les conflits de chaîne. Mais si vous passez à une chaîne de remplacement, sachez que cette procédure est limitée. Cette chaîne de remplacement ne peut pas créer de conflit supplémentaire, c'est-à-dire que cette chaîne de remplacement ne peut pas se retrouver dans un ensemble conflictuel. Si vous avez quelqu'un d'autre qui a déjà soumis une demande semblable ou égale à votre chaîne de remplacement, si c'est le cas, cette chaîne de remplacement ne sera pas admise puisque sinon, votre chaîne demandée se retrouvera dans un ensemble conflictuel. Mais là, je suis sûr que le guide de candidature l'explique beaucoup mieux. Tracy.

TRACY HACKSHAW

Oui, j'ai une petite question justement concernant ce calendrier. Alors donc, l'ICANN se réunit à la fin de l'année, octobre, du 17 au 22 octobre. C'est vraiment de la pure spéculation, ce que je vais dire maintenant. Est-il possible que le jour de dévoilement ait lieu avant ou après cette date? Première question. Deuxième question. Je regarde ce calendrier. J'en déduis que le processus d'alerte précoce ne peut commencer que jusqu'à ce que la période de remplacement de chaîne s'achève. Je pose la question à des fins de planification. Donc si voilà, s'il faut peut-être mettre sur la table des cas de figure. Alors il y a la réunion de l'ICANN du 17 au 22 octobre.

Ça veut dire qu'à ce moment-là, on serait peut-être encore, par exemple, en train de mener des formations, etc.

LARS HOFFMANN

Excellente question, merci Tracy. Le jour du dévoilement, pour le moment, si on fait vraiment le calcul du 12 octobre. Alors si on ajoute neuf semaines, donc 154 jours de plus, effectivement, alors là, ce sera quelques jours avant la réunion à Oman à ce moment-là. Et bien, le jour du dévoilement aura eu lieu, mais pas le jour de confirmation de chaîne. Nous sommes bien conscients du calendrier. Nous ne pouvons prendre un engagement par rapport aux dates puisque cela dépendra du volume de candidature. Et puis, on aimerait quand même que le jour du dévoilement ait lieu le plus vite, le plus rapidement possible, parce que les gens veulent savoir. Mais c'est vrai qu'il y a cette réunion très importante au calendrier de l'ICANN, donc à voir le jour du dévoilement après ou avoir cette période de confirmation de chaîne pendant ce mois-là, ce n'est peut-être pas idéal.

Donc on verra si on pourra organiser le jour du dévoilement avant, pour permettre au GAC d'intervenir. Mais pas seulement que le GAC, puisque d'autres membres de la communauté voudront peut-être examiner ces candidatures, mais on ne peut pas prendre d'autres engagements en ce sens. Maintenant, l'hypothèse, si effectivement le jour du dévoilement se tient avant l'assemblée générale, la réunion de l'Assemblée générale cette année, en octobre, le GAC connaîtra toutes les chaînes demandées qui font

l'objet d'une candidature ainsi que les chaînes de remplacement. Alors je reste avec mon exemple .exemple. Donc si moi je vais passer à ma chaîne, .exemple2. Là, on me dira : Eh bien, il n'y a pas de problème pour que je puisse poursuivre avec ma chaîne de remplacement s'il y a un problème.

Eh bien là, on pourra alors, effectivement, ou en tout cas le GAC pourra en tenir compte, pourra peut-être lancer une procédure d'alerte ou que sais-je, mais l'information sera disponible et c'est ça qui est important. Alors à ce moment-là, de toute façon, si tout se passe en amont de la réunion du GAC en octobre, les candidats ne pourront plus faire de demande de chaîne de remplacement. Donc on ne sera pas confronté à des éléments de dernière minute.

Alors, le jour de confirmation de chaînes. Les chaînes sont fixes, soit les candidats sont passés à leur chaîne de remplacement, ou alors ils ont gardé leur chaîne initiale. Aucun changement en arrière, en avant ne sera possible. On ne pourra pas dire plus tard : Non, maintenant je veux passer la chaîne de remplacement. Ce n'est plus possible. Voilà, cette possibilité ne sera plus disponible. Et puis il y a la période de contribution communautaire et c'est la période de formulation de dépôt d'objection. Et cela va en fait jusqu'en février 2027.

Alors, ça, c'est une période où les membres du GAC peuvent évidemment soumettre des commentaires ou encore des alertes précoces ou enfin des objections. Alors, un groupe de membres du GAC peut le faire. Les membres du groupe peuvent le faire à titre

individuel. Là, on peut effectivement lancer une alerte précoce sur une candidature. Il y a une procédure en interne à suivre. Je crois que vous travaillez là-dessus. Une fois qu'une alerte précoce est lancée, il y a un dialogue qui devrait avoir cours entre le membre ou les membres du GAC et le candidat pour essayer de résoudre le problème. Alors le GAC peut également délivrer un avis de consensus. Alors, vous connaissez bien la procédure. Rien ne change pour ce qui a trait à la prochaine série.

Alors, s'il y a effectivement une réunion d'intercession, et bien là, évidemment, les membres du GAC peuvent très bien lancer ce type de commentaire, de procédure, d'alerte précoce, etc. Maintenant, je reviens un petit peu en arrière. Si le jour du dévoilement se déroule après la réunion de l'ICANN en octobre, parce qu'on a tellement de candidatures. Eh bien, lors de l'AGM en octobre, nous ne saurons pas exactement quelles sont toutes les chaînes demandées. Nous n'avons pas de moyen de le savoir. Tout cela est confidentiel. Et s'il y a quoi que ce soit, toute mesure à prendre devra être prise entre les réunions. Je crois qu'on aura après ça la réunion de Lisbonne. Je ne me souviens plus. Ce sera en mars 2027, et ce ne sera qu'en mars 2027 que nous serons informés de toutes les chaînes demandées.

Alors, vous avez en fait la période de contribution de la communauté. C'est le moment où effectivement le GAC peut lancer des alertes précoces. Il peut y avoir aussi des objections qui peuvent être déposées par rapport à certaines candidatures. Alors, tout dépend évidemment du dispositif ou de mécanismes de

règlement des litiges. Alors, cela dépend évidemment des prérogatives des personnes ou des entités qui déposent une objection. Il y a plusieurs types d'objections qui peuvent être déposées. Ces objections peuvent être acceptées ou pas, et il y a une suspension, en tout cas, de la procédure de candidature. Les candidatures peuvent poursuivre leur bonhomme de chemin si on répond aux préoccupations, s'il y a modification. Mais elles peuvent tout simplement s'arrêter là.

Eh bien, après cette période de contribution de la communauté qui dure 104 jours, on passe à l'évaluation des chaînes. Les chaînes font l'objet d'une évaluation au niveau de leur similarité, aussi sur d'autres aspects. Et, durant la période de contribution, vous voyez, il y a une petite ligne verticale Décembre 2026. Eh bien, c'est ce qu'on appelle le tirage au sort. C'est le tirage au sort pour l'établissement des priorités de traitement. Et comme le nom le dit très, très bien, c'est une évaluation après l'évaluation de chaîne et de la similarité de chaîne. Là, on compare les chaînes. Là, évidemment, il n'y a pas d'ordre de priorité. Mais, après cette évaluation de la similarité, il y a ce tirage au sort pour l'établissement des priorités de traitement. Et là, un numéro de priorité est assigné à chaque candidature. C'est très semblable au processus de 2012. Voilà, je vois que Tracy a une autre question. Tracy.

TRACY HACKSHAW

Alors cet encadré bleu, ça veut dire quoi? À quel moment peut-on émettre un avis de consensus?

LARS HOFFMANN

Oui, alors j'en avais parlé lorsque j'avais parlé de la période de contributions de la communauté. Alors, les avis de consensus, c'est quelque chose qui est prévu par les statuts constitutifs. Alors, bien sûr, le GAC peut se prononcer sur toutes les questions qui entrent dans le cadre des dispositions prévues par le statut constitutif. On l'a vu en 2012. Également le GAC, les avis de consensus peuvent porter sur n'importe quel aspect de la nouvelle série. Par exemple, comment la série est organisée, les candidatures individuelles durant la dernière série. Eh bien, on a vu des avis sur ces deux types de questions et ces avis, évidemment, à la différence des alertes précoces, peuvent être délivrés par le GAC à n'importe quel moment sur l'un ou l'autre aspect du programme. Cela fait quand même partie du rôle du GAC dans le modèle multipartite.

KEN YING TSENG

J'ai une autre question concernant cet encadré bleu. Pour les nouveaux membres du GAC, est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur ces avis de consensus? Donc, on dit ici que l'avis de consensus peut être émis à n'importe quel moment, tout au long du processus de candidature. Mais quelle est cette période exactement? Combien de temps? Combien de temps dispose le GAC?

LARS HOFFMANN

C'est une bonne question. Alors, il y a très, très peu de candidatures encore, mais il y en a encore quand même des candidatures de la série de 2012 qui sont encore en cours de traitement. Je crois qu'il y a eu effectivement litige, et je suppose que le GAC peut effectivement adopter un avis de consensus sur ces candidatures. Alors pour les candidatures, même les cas les plus complexes, nous pensons en fait que toutes les candidatures seront traitées d'ici à 2030. C'est un petit peu notre calendrier pour cette série-là. Alors peut-être qu'il y aurait encore certains dossiers qui vont être évalués par la suite, d'autres qui seront déjà en fait arrêtés ou sur lesquels il y aura décision avant. Mais c'est vrai que tant qu'il y a évidemment des candidatures à l'examen, on peut délivrer un avis.

KEN YING TSENG

Donc il n'y a pas de date limite. En fait, cela a trait à jusqu'à quand l'ICANN peut achever le processus?

LARS HOFFMANN

Oui, si vous avez 100 candidatures, évidemment. Alors là, la série s'arrête en 2027. On pourra l'achever. Je ne pense pas que nous n'ayons que cinq candidatures. Si nous recevons 20 000 candidatures, cette série ici fera l'objet d'un examen jusqu'à 2035. Qui sait? On ne le sait pas.

KEN YING TSENG

Merci.

LARS HOFFMANN

Alors je ne suis pas sur Zoom. Est-ce que quelqu'un peut me dire quelle est la question, s'il vous plaît?

JULIA CHARVOLEN

Est-ce que vous voulez que je lise la question? Elle vient de l'Australie. Ingram Niblock pose la question sur le calendrier. Est-ce que vous pouvez nous donner une idée du temps qu'il faudrait pour qu'un TLD de cette série soit délégué? Et quel temps serait nécessaire pour un domaine qui ne reçoit ni objection ni avis, en comparaison à un TLD qui fait l'objet d'avis ou d'objections?

LARS HOFFMANN

C'est une très bonne question. Merci beaucoup. Nous estimons, selon le calendrier présent dans le guide de candidature, que pour les candidatures qui suivent un chemin doré, donc sans aucune objection, sans contentieux, sans problèmes liés à l'évaluation du candidat, toutes les évaluations préliminaires. Pour ces candidatures, nous estimons qu'il faudrait peut-être 14 à 18 mois après le jour du dévoilement pour que la chaîne soit déléguée.

Ce que nous avons vu dans la dernière série, c'est que ces candidatures qui avaient reçu des objections, des avis du GAC, des contentieux possibles, cela a pris beaucoup plus de temps pour ce type de candidat. Ce sont des processus sur lesquels l'ICANN ne peut pas influencer. Nous ne pouvons pas résoudre les objections du

GAC de manière magique. Donc dans ce cas-là, il faudra peut-être attendre deux ou trois ans, voire plus longtemps en fonction des scénarios. Et ça, c'est juste une estimation basée sur notre expérience de 2012.

Ceci étant dit, vu les processus et la manière dont nous avons créé les programmes, nous espérons que tout cela avancera peut-être plus rapidement. Vous vous rappellerez peut-être que la dernière fois, la résolution des contentieux avait lieu à la toute fin, après l'évaluation de cela après la résolution des litiges. Mais une fois que nous avons fait cette évaluation, nous avons pu résoudre les conflits. Cela voulait dire que ceux qui avaient réussi à résoudre ces conflits n'avaient pas besoin de passer par toutes ces évaluations. Donc, nous estimons que le temps dans ce cas-là sera réduit. Mais encore une fois, il est difficile d'évaluer combien de temps exactement cela prendra, peut-être 23 ou 26 mois. C'est difficile de savoir. Pour les chaînes qui font l'objet des objections ou des avis du GAC qui rencontrent tous les problèmes entre guillemets possibles, cela pourrait prendre encore plus de temps.

KEN-YING TSENG

Julia, est-ce que vous pouvez lire les autres questions? Je vois qu'il y en a plusieurs. Une question de l'Union européenne et de la Norvège, il me semble.

JULIA CHARVOLEN

Merci. Je crois que la question avait déjà été répondue dans le chat. La dernière question de la Norvège était de savoir dans quelle étape du processus le panel géographique doit répondre.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE

Alors une évaluation sera faite à la suite de l'évaluation de toutes les chaînes lors de la période de l'évaluation pour celles qui sont identifiées comme des noms géographiques. La révision des noms géographiques aura lieu lors de l'évaluation de la candidature. Donc, après l'évaluation des chaînes.

JARED ERWIN

Merci Lars. Je pense qu'on peut passer à la prochaine diapositive, s'il vous plaît. Alors, on va rentrer un petit peu plus dans le détail désormais des différents aspects du programme. Lars en a déjà parlé de manière plus générale. Lars vous a dit en ce qui concerne ce jour du dévoilement, l'information sera disponible sur les candidats et leurs candidatures après le jour du dévoilement. Donc ici, vous voyez un aperçu des différents types d'informations qui seront disponibles de manière publique. Toutes ces informations, y compris ce qui sera rendu public, sont inscrites dans l'annexe 1 du guide de candidature. Donc, vous avez toutes les questions qui seront posées également. Il est donc important de savoir que toutes les questions et les réponses à ces questions seront donc rendues publiques également.

Je ne vais pas lire toutes ces diapositives pour des questions de temps, mais je voulais souligner quelques informations qui seront rendues publiques. En ce qui concerne l'information du candidat en lui-même, de l'entité candidate, les informations qui seront rendues publiques sont le nom, le type d'entité, la juridiction. Est-ce que c'est un opérateur de registre existant, un bureau d'enregistrement ou un affilié, etc. Les informations telles que les adresses mail, les entreprises parentes et affiliées, les directeurs seront également rendues publiques. Les questions liées à la planification financière et opérationnelle des entités candidates seront également rendues publiques. Il y aura différents profils de candidature. Les candidats choisiront tel ou tel profil en fonction des questions qui leur seront posées. Par exemple, est-ce que c'est une entreprise dans le top 25 ou est-ce que ce sont des entités gouvernementales par exemple? Les questions seront un petit peu différentes en fonction de la réponse à cette première question. Et il y aura des questions sur leur certification et leur planification stratégique en fonction du type de candidature.

Et en ce qui concerne les informations du candidat, donc les informations qui peuvent être partagées, toutes les candidatures sont liées à une chaîne qui ne seront pas forcément du même type, mais les informations remplies par le candidat comprendront également le nom de la chaîne, le script de la chaîne, le type de candidature, le type de chaîne – nous en parlerons sur la prochaine diapositive – ainsi que de savoir s'il y a des intérêts publics, des protections et des engagements volontaires de registre. Encore

une fois, tout ceci est disponible dans l'annexe 1 du guide de candidature. Je ne vois pas de questions, mais n'hésitez pas à poser des questions au fur et à mesure. Je passe à la prochaine diapositive en attendant.

Alors ici, je vais vous présenter les différents types de candidatures pour les gTLD qui peuvent être envoyés. C'est ce qui est peut-être intéressant pour le GAC que c'est de savoir la planification des processus lors de l'ouverture de la série et lorsque les candidatures seront révélées pour comprendre un petit peu quel type de chaîne peut être demandé. Alors, encore une fois, il y a un type général, un type de chaîne générale. Donc, ça va être la majorité des candidatures des gTLD non spécialisés. Nous attendons la majorité des candidatures dans ce type de chaîne. À part cela, nous aurons évidemment les noms de domaine Internationalisés. Nous avons donc décidé de nous concentrer sur les IDN pour diversifier l'Internet mondial. Un type de candidature pourrait être les IDN, les gTLD qui ne comprennent pas des caractères ASCII. Certaines chaînes pourraient être considérées similaires à d'autres chaînes en fonction des types de script utilisés. Un exemple de cela pourrait être le chinois simplifié, par exemple, peut être confondu ou peut-être similaire au chinois non simplifié, au chinois traditionnel. Un candidat peut également postuler pour un nouvel IDN primaire ainsi que ses variants, du moment que c'est la même entité légale qui fait cette demande. Prochaine diapositive, s'il vous plaît.

Nous avons donc d'autres types de candidatures possibles. Donc les noms géographiques, les noms réservés, les TLD de marque

ainsi que les gTLD communautaires. Pour les noms géographiques, ce sont des gTLD qui représentent des endroits géographiques comme des villes, des régions ou des pays. Ces candidatures doivent remplir des critères spécifiques et requérons des documents supplémentaires, y compris le soutien gouvernemental pour la candidature à cette chaîne. Pour répondre à la question dans le chat, il y aura donc deux types de procédures : l'évaluation des chaînes, donc l'évaluation géographique. Toutes les chaînes sont évaluées à ce moment-là par un panel géographique qui pourra déterminer si c'est un nom géographique ou non. Et si c'est le cas, il y aura donc un passage par la candidature du nom géographique, qui se passera à une étape ultérieure, lors de laquelle le candidat devra prouver le soutien de son gouvernement pour ce nom.

Pour les noms réservés, ce sont des chaînes ou des noms qui ont été mis sur la liste de noms réservés de l'ICANN. Par exemple, les noms des gouvernements des organisations intergouvernementales comme liées par exemple à la Croix-Rouge ou au Croissant rouge. Les seules entités qui peuvent postuler à ces chaînes sont celles qui sont qualifiées et qui sont donc les entités exactes de ces chaînes. Donc, il y a une liste de critères pour pouvoir postuler à un nom réservé.

Les TLD .marque. Donc c'est assez évident. Ce sont des candidats qui veulent postuler à un .marque donc en particulier pour les noms déposés, qui veulent postuler à une chaîne au nom de leur marque. Donc, encore une fois, il y aura une évaluation spécifique

liée à ces marques pour déterminer s'ils sont qualifiés ou non à obtenir cette chaîne.

Les gTLD communautaires sont des cas particuliers dans lequel un candidat postule à une chaîne ou un gTLD qui représentera une communauté, que ce soit un partage d'intérêts communs ou des identités partagées. Les candidats doivent encore une fois répondre à certains critères présents dans l'évaluation des engagements des opérateurs de registre et ils doivent montrer leur appartenance à cette communauté à la suite de cette évaluation. Cela sera donc évalué grâce au RSE. Et s'il y a un conflit, il y aura une possibilité de participer à une évaluation prioritaire de la communauté pour résoudre ce conflit basé sur le statut de la communauté. Je dois également vous dire que nous aurons plusieurs sessions sur les noms géographiques et les noms de marque, ainsi que les gTLD communautaires. Lors des prochaines semaines, nous vous parlerons plus en détail de ce type de candidature et les exigences liées à ces candidatures.

Est-ce qu'il y a des questions? Je n'en vois pas dans le chat. Alors j'ai vu une question dans le chat sur les procédures d'objection et je crois que Marika a déjà répondu. Donc nous passons à la prochaine diapositive, s'il vous plaît. Alors, on va accélérer un petit peu pour les prochaines diapositives, nous allons vous parler des types d'actions que les membres du GAC ou les observateurs peuvent mener en ce qui concerne les différentes candidatures, s'il y a des inquiétudes, par exemple, liées à certaines candidatures. Ceci est lié à la période de participation communautaire. C'est

donc la période qui aura lieu juste après le jour de lancement de la candidature, ces 104 jours. Donc la confirmation des chaînes. Vous aurez à ce moment-là une période de commentaires qui pourront être faits. Ces commentaires peuvent être envoyés par n'importe qui, que ce soit des membres du GAC, des observateurs, mais également des individus qui auraient des inquiétudes liées à ces candidatures. Cela permet à différentes parties prenantes de soulever des inquiétudes et de permettre à des évaluateurs, ainsi qu'à l'ICANN, d'évaluer ces chaînes en particulier vis à vis de certaines inquiétudes. Et encore une fois, en fait, la période de soumission de commentaires s'ouvre donc juste après le jour de confirmation de chaîne. Et cette période dure 104 jours.

Et puis, il y a aussi une période de 30 jours qui permet, par exemple, de déposer une demande de changement de chaîne de TLD de marque. Et là, encore une fois, après ces demandes de changement de TLD de marque ou une demande de changement de candidature, il y a 30 jours, une période de 30 jours qui s'ouvre justement pour commentaires. Et donc là, effectivement, s'il y a un changement et s'il y a une nouvelle chaîne, cette nouvelle chaîne pourra faire l'objet de commentaires pendant une période de 30 jours pour les résultats. Alors il faut savoir que les commentaires n'ont aucune incidence sur les candidatures, mais ce sont en fait des informations qui peuvent être utilisées par les évaluateurs qui se penchent et qui examinent ces candidatures. Évidemment, tous ces commentaires sont disponibles sur le forum de commentaires sur les candidatures. Alors, il y a donc les commentaires.

Puis, il y a l'action suivante, ce sont les notifications singulier/pluriel que n'importe qui peut soumettre, notamment les membres et observateurs du GAC. Alors là, disons que quelqu'un se rend compte qu'une chaîne demandée est la forme au singulier ou au pluriel, d'une autre chaîne faisant l'objet d'une candidature ou ayant fait l'objet d'une candidature, une entité peut effectivement soumettre une notification à l'ICANN pour l'en informer. Les notifications singulier/pluriel peuvent être soumises pendant 30 jours après le jour de confirmation de chaîne.

KEN-YING TSENG

Alors Marco pose une question en ligne. On lui donne la parole.

MARCO HOGEWONING

Oui. Alors comme je l'ai dit dans le chat, c'est quand même un transparent ou une diapositive très utile. Sur les notifications singulier/pluriel, est-ce qu'il y a un processus automatisé ou pas? Ou est-ce que vous ne dépendez que du fait qu'une personne ou qu'une entité vous soumette ce genre de notification? Est-ce qu'il y a détection automatique ou pas?

JARED ERWIN

Alors nous ne répondons qu'à une personne, en fait une entité pour ainsi dire. Donc voilà, nous répondons uniquement aux notifications qui ont été soumises par une entité concernant le singulier et le pluriel.

KEN-YING TSENG

Bien, il ne nous reste plus que 11 minutes.

JARED ERWIN

Mais je crois qu'il ne reste plus que quelques transparents. On a presque terminé justement cette présentation. Diapositive suivante. Sur Zoom, ça va plus lentement. Alors là, nous parlons de la période d'objection et c'est vrai que les parties ayant la compétence peuvent déposer des objections. Alors, les objections doivent être motivées. Il peut s'agir de chaînes prêtant à confusion, d'objections pour atteinte aux droits, intérêts publics limités ou communautés. Donc les membres du GAC et les observateurs ont la possibilité de soumettre ces objections. Alors, il y a une période de 104 jours pour cela, après le jour de la confirmation de chaînes.

Pour les chaînes prêtant à confusion, il y a une période de 30 jours après la publication des ensembles conflictuels mis à jour après l'évaluation de chaîne, et chaque fois qu'il y a une objection, une nouvelle période de 30 jours s'ouvre, notamment après une demande de changement de chaîne de TLD de marque.

Et là, il faut attendre que les rapports d'évaluation de chaîne soient publiés, etc. Et le résultat, un panel de règlement de litiges indépendants décide si la candidature peut suivre son cours ou si elle peut suivre son cours uniquement avec des modifications ou ne peut pas suivre son cours. Et contrairement à la dernière série,

la décision du panel peut faire l'objet d'un recours. Vous trouverez les détails d'ailleurs dans le guide de candidature.

Alors je vois qu'il y a une autre question dans le chat de Ingram en Australie : Alors comment pouvons-nous savoir qu'il y a eu en fait un changement de chaîne? Je vois que le chat a bougé. Il y a eu changement de chaîne, remplacement de chaîne. Est-ce que justement les changements aux chaînes seront annoncés sur la place publique? Oui ou non? Je ne sais pas si quelqu'un connaît la réponse. Je regarde mon équipe. Donc comment bien savoir s'il y a eu remplacement ou changement de chaîne? Donc je crois que cela a trait à la période de remplacement de chaîne.

MARIKA KONINGS

Oui, voilà.

JARED ERWIN

Donc il y a le jour de confirmation de chaîne après deux semaines. Si quelqu'un a changé de chaîne, le jour de confirmation de chaîne, ces changements seront annoncés. Alors, est-ce qu'il y a dans la question si on y inclut également les changements de chaîne de TLD de marque?

Alors ces demandes doivent en fait faire l'objet d'une publication. Les informations sont disponibles au public. Il y a une période de commentaires en fait qui s'ouvre. Et donc à ce moment-là, ces changements ou ces demandes de changement de chaîne, bien sûr, seront publiés. Marika.

MARIKA KONINGS

Oui. En fait, comment voir qu'il y a eu changement de chaîne? Je crois que c'est ça la question. Eh bien, il y a un identifiant dans justement la candidature qui montre bien qu'il y a eu demande de changement de chaîne. Je crois que l'on voit très clairement qu'il y a changement de chaîne. J'ai bien répondu? Oui, apparemment, j'ai bien expliqué la chose.

JARED ERWIN

Merci. Merci Marika. Alors nous n'avons plus que quelques minutes donc, mais nous terminons cette présentation. Diapositive suivante. Alors ça c'est en fait une diapositive assez intéressante puisqu'on parle des alertes précoces et des avis de consensus du GAC. Alors, on a déjà passé en revue ces deux éléments.

Donc, les membres du GAC et les observateurs peuvent déposer des alertes précoces individuelles. Donc, c'est un petit peu un signal précoce pour indiquer qu'une candidature peut être problématique. Alors, si une alerte précoce est émise, il faut qu'elle soit motivée par écrit. Il y aura une explication écrite qui doit accompagner cette alerte, décrivant en fait pourquoi il y a une alerte précoce, comment le candidat peut répondre aux préoccupations du membre du GAC. Et les membres du GAC doivent également fournir leurs coordonnées pour pouvoir communiquer avec le candidat.

Et là, le calendrier, ce sont 104 jours suivant le jour de confirmation de la chaîne. Il est important aussi de faire remarquer que les alertes précoces n'ont pas d'incidence sur la candidature. Mais évidemment, c'est un signal à l'endroit du candidat pour lui dire, en fait, que sa candidature pourrait être problématique et pourrait faire l'objet d'un avis de consensus du GAC.

Et dans le cas d'un avis de consensus du GAC, comme Lars l'a bien dit, le GAC a le mandat ou a le pouvoir d'émettre des avis de consensus. Et c'est bien décrit dans les statuts de l'ICANN. Les raisons aussi sont expliquées dans les statuts. Alors s'il y a évidemment un avis de consensus sur une candidature, cet avis doit vraiment expliquer le raisonnement suivi, pourquoi il y a avis et il doit être limité dans sa portée, par application bien sûr, des statuts.

Alors, on vient de répondre à la question de Tracy à ce sujet. Le GAC peut très certainement émettre un avis de consensus à n'importe quel moment, conformément aux statuts. Mais le GAC est encouragé à délivrer son avis dans les 104 jours suivant le jour de confirmation des chaînes pour que le conseil d'administration puisse véritablement en tenir compte dans son processus d'évaluation, bien sûr.

Mais bon, le GAC peut très bien en fait adopter un avis de consensus à sa discrétion. Et par ailleurs, le conseil d'administration va évidemment tenir compte de cet avis de consensus du GAC conformément aux statuts constitutifs, et tenir compte du

raisonnement suivi de ce qui le motive lorsqu'il examinera les candidatures. Comme je le disais, c'est prévu par les statuts. Très bien. Je repasse peut-être la parole à Kristy si on peut passer à la diapositive suivante. Voilà, je repasse la parole à Kristy pour les ressources.

KRISTY BUCKLEY

Bon, j'espère que tout cela a été clair et détaillé et que maintenant, le GAC comprend bien comment les choses se présentent. Alors ici, c'est en fait une diapositive qui résume toutes les ressources qui sont disponibles pour les membres du GAC. Bon nombre ont été déjà mentionnés.

Il y a, bien sûr, le Manuel du GAC sur justement les calendriers pour la contribution de la communauté. Vous voyez le lien, bien sûr, à l'écran. Il y a, bien sûr, aussi le guide de candidature. Là, vous avez le lien et puis vous avez les aperçus par thèmes clés. Ce sont des résumés à haut niveau. Cela ne remplace en rien le guide de candidature, mais si vous voulez des informations à haut niveau sur, par exemple, les objections, les recours, etc. Tout cela est disponible sur le site web.

Nous avons reçu quelques questions des hauts représentants du GAC lorsque nous préparions cette session sur des exemples, des études de cas. Alors le personnel de l'ICANN ne peut soumettre tout cela au GAC. Mais nous avons par exemple les cas d'utilisation des gTLD. Là, évidemment, en fait, on parle de ce que c'est qu'un TLD avec tous les éléments de réflexion, les incidences commerciales,

pour ainsi dire, et tout cela à des fins pédagogiques, bien sûr. Bon, je ne sais pas s'il y a d'autres questions.

KEN-YING TSENG

Bien, nous avons encore quelques minutes. Voulez-vous poser des questions?

JULIA CHARVOLEN

Ah, il y a des questions dans le chat. Alors, est-ce que l'on ne peut soumettre une candidature qu'en anglais? Et la réponse, c'est que oui, c'est le cas.

KEN-YING TSENG

D'accord, donc rien qu'en anglais. Merci beaucoup. On a répondu à la question. D'autres questions? Tracy.

TRACY HACKSHAW

Eh bien, je voudrais tout simplement dire qu'après ces temps-ci, il y aura une autre session. Il y aura une analyse des études de cas. Nous allons utiliser le manuel du GAC à cette fin. On ne va pas le faire maintenant, mais comme l'a dit Kristy, vous avez le lien renvoyant vers des études de cas ou plutôt des cas d'utilisation. Alors, je peux vous dire : Moi, j'ai cliqué sur ce lien et ça vous donne accès à plusieurs cas qui sont de bons points de référence.

Et j'encourage les membres du GAC à utiliser ce manuel pour le GAC et utiliser cela pour passer en revue ces cas d'utilisation, question de vous faire un peu la main et anticiper ce qui peut arriver pour la

prochaine série. Alors c'est vrai que, à un moment donné, au cours des prochains mois, on verra, bien sûr, ce qui va se passer.

Nous sommes en train d'envisager les différents cas de figure, mais vraiment cliquez sur ce lien. Il y a plusieurs cas d'utilisation, il y a une douzaine, dirais-je, qui sont quand même assez utiles. Excusez la redondance des cas d'utilisation qui sont utiles, soit, mais utilisez ces cas pour vraiment comprendre le type de TLD dont on parle – Est-ce que ce sont peut-être des TLD sensibles ou pas? Parce que vous aurez peut-être des questions à ce sujet. Nous allons alors recueillir toutes vos questions, question de pouvoir en discuter au sein du GAC et d'ailleurs. Eh bien, nous allons ensuite essayer de voir si on peut nous aider à répondre à ces questions.

Kristy, est-ce que ce matériel de référence est disponible en différentes langues de travail, notamment pour le GAC?

KRISTY BUCKLEY

Excellente question! Merci beaucoup. Alors quand tu parles de ce matériel, tu parles de tout ce qui apparaît sur cette diapositive. Eh bien oui, certaines de ces publications sont traduites. Je ne sais plus lesquelles d'ailleurs, mais sur le site web, c'est vrai que hélas, certaines références sont traduites. Maintenant, pour le manuel, pour le GAC, là on répondra à la demande s'il y a une demande. Alors évidemment, on va traduire ce manuel. Donc, le GAC devrait nous dire s'il y a un intérêt.

Et puis, c'est vrai que le programme pour de nouveaux gTLD, ça, cela existe dans différentes langues. Si vous voulez, par exemple traduire quelque chose en thaï ou en hindi, il y a en fait un processus à suivre pour une demande de traduction. Et effectivement, on peut vous soumettre alors la traduction.

KEN-YING TSENG

Je crois que Jorge a aussi une question.

JORGE CANCIO

Ah pardon, c'est donc Jorge Cancio, de la Suisse et en ligne. Bonjour. Je voulais soulever une question qui devrait être envisagée plus avant, pour laquelle on devrait peut-être se préparer, question de pouvoir mieux digérer ça au sein du GAC. C'est le recours aux objections.

Alors les objections doivent être motivées. Il y a plusieurs motifs : p. ex. atteinte aux droits et intérêts publics limités, et puis la communauté. Alors tout cela, tous ces motifs, peut être pertinent pour les collègues du GAC. Et il y a bien sûr les chaînes prêtant à confusion. Alors, concernant l'atteinte aux droits. Alors, il faut avoir, je suppose, une base juridique pour poser une objection, par exemple, à un nom de domaine. Peut-être que justement il y a protection par la loi, par la législation nationale ou régionale. Je crois que c'est quelque chose que d'ailleurs qui est mentionné dans le guide de candidature. Et peut-être qu'il y a des avis divergents au sein du GAC et le GAC n'arrive pas à formuler un avis

de consensus. Comme vous le savez, ces avis, comme le nom l'indique, doivent faire l'objet d'un consensus. Par ailleurs, une alerte précoce du GAC pourrait ne pas suffire pour que le candidat prenne acte et modifie peut-être sa chaîne.

Alors justement, pour bien utiliser notre temps, et puisque nos membres du personnel sont là, ce serait quand même pas mal en fait peut-être d'essayer de préparer une séance d'information là-dessus, ou peut-être un document écrit que l'on pourrait inclure dans le manuel. Parce que dans le manuel, on vous renvoie à différentes parties du guide de candidature. Mais je crois que là, il faudrait peut-être approfondir cette partie-là du manuel.

KEN-YING TSENG

Merci beaucoup pour ce commentaire. Merci également d'avoir rappelé tout cela et nous allons travailler ensemble. Je crois que nous avons peut-être le temps pour une dernière question. Je crois que dans le chat, il y avait une question : Dans le cas où une candidature a été rejetée lors de la série de 2012, est-ce qu'ils pourront postuler à une chaîne encore?

MARIKA KONINGS

Alors je suis en train d'écrire une réponse à cela. Mais pour répondre alors, on ne peut pas dire rejeter, mais juste qu'elle n'a pas été couronnée de succès peut-être à la suite de l'évaluation. La réponse en tous cas est oui, pour les chaînes qui n'ont pas été déléguées en 2012 ou qui sont encore en processus de candidature

active parce qu'il y en a certaines. Vous pouvez bien sûr postuler encore une fois, pour une chaîne, mais il est important que les candidats évaluent les raisons pour lesquelles la chaîne n'a pas été déléguée en 2012, pour éviter de répéter cette situation.

KEN-YING TSENG

Merci beaucoup. Nous allons maintenant prendre une pause. Merci à tout le monde. Nous allons discuter davantage sur le renforcement des capacités pour les nouveaux gTLD. Dans la prochaine session, nous allons parler de l'ASP et du RSP. Donc nous nous retrouvons dans 30 minutes. Merci beaucoup. La séance est levée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]